

**Déclaration de Camp David**  
Camp David, Maryland, États-Unis  
18 et 19 mai 2012

**Préambule**

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Huit, nous sommes réunis à Camp David les 18 et 19 mai 2012, afin de traiter des grands enjeux économiques et politiques mondiaux.

**Économie mondiale**

2. Nous avons un impératif : promouvoir la croissance et l'emploi.
3. La reprise économique mondiale donne des signes encourageants, mais des difficultés importantes subsistent.
4. Dans ce contexte, nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer et redynamiser nos économies et faire face aux tensions financières, tout en reconnaissant que les mesures appropriées ne sont pas les mêmes pour tous nos pays.
5. Nous suivons avec intérêt le débat mené actuellement en Europe sur les moyens d'assurer la croissance, tout en restant fermement attachés à la mise en œuvre d'un assainissement des finances publiques qui doit être évalué sur une base structurelle. Nous sommes d'accord sur l'importance d'une zone euro forte et solidaire pour la stabilité et la reprise mondiales, et nous affirmons qu'il est dans notre intérêt que la Grèce reste dans la zone euro tout en respectant ses engagements. Nous avons tous intérêt à ce que les mesures spécifiques prises pour renforcer la résilience de la zone euro et la croissance en Europe soient couronnées de succès. Nous soutenons la volonté des chefs d'État et de gouvernement de la zone euro de remédier aux tensions qui affectent la zone euro par des mesures crédibles et rapides et de manière à favoriser la confiance, la stabilité et la croissance.
6. Nous convenons que tous nos gouvernements doivent prendre des mesures pour renforcer la confiance et stimuler la reprise, notamment en adoptant des réformes visant à augmenter la productivité, la croissance et la demande dans un cadre macro-économique durable, crédible et non inflationniste. Nous nous engageons à faire preuve de responsabilité budgétaire. Dans ce contexte, nous sommes favorables à des politiques d'assainissement des finances publiques qui soient solides et durables, qui prennent en compte l'évolution de la situation économique des pays et renforcent la confiance et la reprise économique.
7. Pour accroître la productivité et le potentiel de croissance de nos économies, nous préconisons des réformes structurelles ainsi que des investissements dans l'éducation et dans les infrastructures modernes, selon les besoins. Les initiatives en faveur de l'investissement peuvent être financées à l'aide d'un éventail de mécanismes, y compris en mobilisant le secteur privé. Les mesures financières appropriées que nous nous sommes engagés à prendre

doivent créer des systèmes plus solides à long terme sans pour autant étouffer la croissance du crédit à court terme. Nous nous engageons à promouvoir l'investissement pour soutenir la demande, notamment pour aider les petites entreprises et les partenariats public-privé.

8. Un commerce international robuste, des investissements et l'intégration des marchés sont les facteurs essentiels d'une croissance forte, durable et équilibrée. Nous insistons sur l'importance de marchés ouverts et d'un système commercial équitable, solide, basé sur des règles. Nous honorerons notre engagement de ne pas prendre de mesures protectionnistes, nous protégerons l'investissement et nous poursuivrons nos efforts bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux, en respectant et en renforçant le cadre de l'OMC, pour réduire les obstacles au commerce et à l'investissement et préserver l'ouverture des marchés. Nous appelons la communauté internationale dans son ensemble à faire de même. Reconnaissant que des divergences réglementaires inutiles et des normes réglementaires exagérément lourdes constituent des obstacles importants au commerce, nous soutenons les efforts déployés pour améliorer la cohérence réglementaire et l'alignement des normes afin de continuer à promouvoir le commerce et l'emploi.
9. Étant donné l'importance des droits de propriété intellectuelle pour stimuler l'emploi et la croissance économique, nous affirmons qu'il importe de faire respecter des normes rigoureuses concernant la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle, notamment par le biais d'instruments juridiques internationaux et d'accords d'assistance mutuelle, ainsi que de procédures de marchés publics, de codes volontaires de bonnes pratiques du secteur privé et d'une coopération douanière renforcée tout en favorisant la libre circulation de l'information. Pour préserver la santé publique et la sécurité du consommateur, nous nous engageons également à échanger des informations concernant les sites pharmaceutiques illégaux sur Internet conformément à la législation nationale et à partager les bonnes pratiques en matière de lutte contre la contrefaçon des produits médicaux.

## **Énergie et changement climatique**

10. Alors que nos économies se développent, nous reconnaissons qu'il est important de pourvoir à nos besoins énergétiques en recourant à un large éventail de sources d'énergie, des combustibles conventionnels aux énergies renouvelables et aux autres technologies propres. Dans la mise en œuvre de nos propres stratégies énergétiques, nous privilégions une combinaison appropriée de l'ensemble des sources d'énergie, qui respecte l'environnement et soit sûre, durable et d'un coût abordable. Nous reconnaissons également qu'il importe de rechercher et promouvoir les énergies durables et de favoriser les mesures visant à réduire les émissions de carbone, afin de relever le défi mondial du changement climatique. Pour faciliter le commerce de l'énergie dans le monde, nous nous engageons à prendre de nouvelles mesures afin de lever les obstacles à l'évolution des infrastructures énergétiques mondiales, à réduire les barrières et prévenir toute mesure discriminatoire susceptible d'entraver l'accès au marché, et à poursuivre l'objectif d'un accès universel à une énergie plus propre, plus sûre et moins coûteuse. Nous demeurons attachés aux principes relatifs à la sécurité énergétique mondiale adoptés au Sommet du G8 de Saint-Pétersbourg.

11. Dans notre recherche de la sécurité énergétique, nous accorderons une attention encore plus grande au caractère sûr et durable de l'énergie. Nous sommes déterminés à mettre en place et à diffuser des bonnes pratiques concernant la production de l'énergie, y compris l'exploration dans des zones pionnières et le recours à des technologies telles que le forage en eaux profondes et la fracturation hydraulique, lorsque cela est autorisé, pour permettre le développement de sources d'énergie de manière sûre, en tenant compte des préoccupations environnementales sur toute la durée de vie d'un champ. Compte tenu de l'accident nucléaire déclenché par le tsunami au Japon, nous continuons à soutenir sans réserve les initiatives visant à évaluer de manière exhaustive les risques et la sûreté des installations nucléaires existantes ainsi qu'à renforcer l'application des conventions pertinentes afin d'établir des niveaux élevés de sûreté nucléaire.
12. Nous reconnaissons que l'amélioration de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ainsi qu'à d'autres technologies énergétiques propres peuvent apporter une contribution importante à la sécurité énergétique et aux économies d'énergie, tout en favorisant également la lutte contre le changement climatique, la croissance économique durable et l'innovation. Nous accueillons favorablement les mesures pérennes et économiquement efficaces destinées à soutenir les sources d'énergie renouvelables fiables ainsi que leur intégration dans le marché. Nous nous engageons à améliorer l'efficacité des appareils et équipements, notamment grâce à des procédures de test comparables et transparentes, et à favoriser l'efficacité énergétique des industries et des bâtiments par le biais de systèmes de gestion de l'énergie.
13. Nous convenons de poursuivre nos efforts pour faire face au changement climatique et nous reconnaissons qu'il convient de faire preuve d'une ambition plus grande en termes d'atténuation pour la période allant jusqu'à 2020, pour remplir notre rôle afin de limiter effectivement la hausse globale des températures en dessous de 2 degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle, dans le respect de la science. Nous appuyons pleinement les conclusions de la 17<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de Durban, qui prévoient la mise en œuvre des accords de Cancun et le lancement de la plate-forme de Durban, que nous saluons comme une avancée significative vers l'adoption d'ici 2015 d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'une solution négociée juridiquement contraignante et applicable à toutes les Parties, aux pays développés comme aux pays en développement. Nous décidons de continuer à travailler ensemble dans le cadre de la CCNUCC et d'autres instances, y compris le Forum des économies majeures, pour parvenir à un résultat positif à Doha.
14. Reconnaisant l'incidence des polluants de courte durée de vie sur le changement climatique à court terme, la productivité agricole et la santé humaine, et pour promouvoir une approche plus ambitieuse et compléter nos efforts de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de gaz à effet de serre, nous apportons notre soutien aux mesures globales visant à réduire les émissions de ces polluants, responsables, selon le PNUE et d'autres instances, de plus de 30 % du réchauffement climatique à court terme et de deux millions de décès prématurés par an. Nous décidons par conséquent de nous joindre à la Coalition pour le

climat et l'air pur visant à réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat.

15. En outre, nous soutenons sans réserve les efforts visant à rationaliser et à abandonner progressivement, à moyen terme, les subventions inefficaces aux énergies fossiles qui encouragent la surconsommation, et à poursuivre, sur la base du volontariat, la rédaction de rapports sur les progrès réalisés.

### **Sécurité alimentaire et nutrition**

16. Depuis plus de dix ans, le G8 dialogue avec ses partenaires africains pour relever les défis et saisir les opportunités découlant de la volonté de l'Afrique de parvenir à un développement durable pour tous. Nos progrès sont mesurables et, ensemble, nous avons changé la vie de centaines de millions de personnes. Pourtant, l'aide internationale ne peut pas à elle seule remplir nos objectifs communs. Alors même que nous progressons et que nous réitérons notre engagement de travailler ensemble pour lutter contre la pauvreté, nous reconnaissons que notre tâche est aussi de favoriser les changements qui permettront de l'éradiquer en misant sur la croissance de l'Afrique, sur son rôle croissant dans l'économie mondiale et sur ses réussites. Dans cette perspective, nous nous engageons à remplir les engagements de L'Aquila non encore honorés, nous nous efforcerons de maintenir une aide importante afin de relever les défis mondiaux actuels et futurs de la sécurité alimentaire, notamment par une aide bilatérale et multilatérale, et nous convenons de prendre de nouvelles mesures pour accélérer les progrès vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique et dans le monde entier, sur une base complémentaire.
17. Depuis le Sommet de L'Aquila, nous avons constaté un renforcement des engagements en faveur de la sécurité alimentaire mondiale, un réalignement de l'aide au profit des plans nationaux, ainsi que de nouveaux investissements et une coopération accrue dans le domaine de la recherche agricole. Nous félicitons nos partenaires africains pour les progrès accomplis depuis L'Aquila, dans le prolongement de la Déclaration de Maputo, afin d'accroître l'investissement public dans l'agriculture et d'adopter les réformes nécessaires en termes de gouvernance et de politiques publiques pour accélérer l'augmentation durable de la productivité agricole, progresser en matière de nutrition et favoriser une croissance durable pour tous, générée par le pays lui-même. Le rôle moteur de l'Union africaine et celui de son Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) ont été déterminants.
18. Sur la base de ces progrès et en coopération avec nos partenaires africains et nos autres partenaires internationaux, nous nous engageons aujourd'hui à lancer une Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition afin d'accélérer les flux de capitaux privés vers l'agriculture africaine, de faire monter en puissance les nouvelles technologies et les autres innovations susceptibles d'améliorer la productivité agricole durable et de réduire les risques qu'encourent les économies et communautés vulnérables. Cette Nouvelle Alliance sortira 50 millions de personnes de la pauvreté au cours des dix ans à venir et s'appuiera sur un engagement collectif visant à investir dans des plans globaux et

crédibles pris en charge par les pays, à élaborer de nouveaux outils pour mobiliser les capitaux privés, stimuler et accroître l'innovation, et gérer les risques, ainsi qu'à faire intervenir et à mobiliser les capacités des partenaires du secteur privé (depuis les petits agriculteurs et entrepreneurs, en particulier les femmes, jusqu'aux entreprises nationales et internationales).

19. Le G8 réaffirme son engagement en faveur des populations les plus pauvres et les plus vulnérables et reconnaît le rôle vital de l'aide publique au développement pour lutter contre la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. À cet égard, nous saluons et approuvons le Rapport d'activités de Camp David, qui prend acte des progrès importants accomplis par le G8 en matière de sécurité alimentaire, conformément aux engagements pris lors du Sommet de L'Aquila, ainsi que du respect de ses engagements concernant la santé mondiale, notamment l'Initiative de Muskoka pour la santé maternelle, néonatale et infantile. Nous demeurons déterminés à rendre compte du respect de ces engagements de manière transparente et cohérente. Nous attendons avec intérêt un rapport complet qui sera remis en 2013 sous Présidence britannique.

### **Transition économique de l'Afghanistan**

20. Nous réaffirmons notre attachement à un Afghanistan souverain, pacifique et stable, qui soit pleinement responsable de sa propre sécurité, de sa gouvernance et de son développement et libéré du terrorisme, de la violence extrémiste ainsi que de la production et du trafic de drogues. Nous continuerons de soutenir le processus de transition en coordonnant étroitement nos stratégies économiques, politiques et de sécurité.
21. En prônant la responsabilité mutuelle ainsi qu'une meilleure gouvernance et en s'appuyant sur le Processus de Kaboul et sur les conclusions de la Conférence de Bonn, nos pays prendront des mesures pour atténuer les effets économiques de la période de transition et soutiendront le développement d'une économie afghane durable par le renforcement des capacités du pays à accroître ses recettes budgétaires et à améliorer la gestion des dépenses, ainsi qu'en mobilisant une assistance dans des domaines autres que la sécurité durant la décennie de transformation.
22. Nous soutiendrons l'essor de la société civile afghane, nous mobiliserons un soutien au secteur privé en créant un environnement propice et en développant les opportunités d'affaires dans les principaux secteurs, et nous encouragerons la coopération économique régionale pour améliorer les échanges.
23. Nous continuerons également de soutenir le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan dans ses efforts pour honorer son obligation de protéger et de promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales, notamment les droits des femmes et des filles et la liberté de culte.

24. Nous attendons avec intérêt la prochaine Conférence de Tokyo de juillet qui apportera un nouveau soutien à long terme à l'assistance civile en Afghanistan de la part de membres du G8 et d'autres donateurs pendant la décennie de transformation, qui arrêtera une stratégie pour un développement économique durable de l'Afghanistan, assortie de critères et d'engagements réciproques entre l'Afghanistan et la communauté internationale, et fournira un mécanisme d'examen bisannuel des progrès accomplis au regard de ces critères pendant la décennie de transformation.

### **Transition en Afrique du Nord et au Moyen-Orient**

25. Un an après le début des événements historiques qu'ont connus l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, les aspirations des peuples de la région à la liberté, aux droits de l'homme, à la démocratie, à l'emploi, à l'autonomie et à la dignité sont toujours aussi vives. Nous reconnaissons que des progrès importants ont été accomplis dans plusieurs pays pour répondre à ces aspirations et nous appelons de nos vœux la poursuite de la mise en œuvre des réformes promises. Une croissance économique forte et qui profite à tous, avec un secteur privé florissant qui offre des emplois, sont le fondement d'un État démocratique et participatif fondé sur l'état de droit et le respect des libertés fondamentales, notamment le respect des droits des femmes et des filles et le droit de pratiquer sa religion en toute sécurité.
26. Nous réaffirmons notre engagement en faveur du Partenariat de Deauville avec les pays arabes en transition lancé lors du Sommet du G8 de mai dernier. Nous nous félicitons des progrès déjà accomplis, en partenariat avec d'autres acteurs de la région, à l'appui de la réforme économique, d'un gouvernement transparent, du commerce, de l'investissement et de l'intégration.
27. Nous notons en particulier : les mesures prises pour élargir le mandat de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin qu'elle apporte son expertise dans les économies en transition ainsi que des soutiens financiers à la croissance du secteur privé dans cette région ; la plateforme mise en place par les institutions financières internationales pour améliorer la coordination et recenser les possibilités de travailler ensemble pour soutenir les efforts de réforme des pays en transition ; les progrès réalisés en lien avec les partenaires de la région pour mettre en place un nouveau fonds de transition à l'appui des réformes menées par les pays, en complément des mécanismes existants ; l'augmentation des engagements financiers des institutions financières internationales et régionales, du G8 et des partenaires régionaux à l'égard des pays qui mènent des réformes ; les stratégies destinées à accroître l'accès aux marchés de capitaux pour stimuler l'investissement privé ; et les engagements pris par nos pays et par d'autres pour aider les petites et moyennes entreprises, offrir la formation et l'assistance technique nécessaires et faciliter les échanges internationaux et les programmes de formation pour des groupes-clés dans les pays en transition.
28. Répondant à l'appel des pays partenaires, nous approuvons un plan d'action sur la restitution des avoirs afin de promouvoir la restitution des avoirs volés et nous nous félicitons des plans d'action élaborés dans le cadre du Partenariat, que nous nous

engageons à soutenir, pour promouvoir un gouvernement transparent, réduire la corruption, renforcer la responsabilité et améliorer l'environnement réglementaire, en particulier pour permettre la croissance des petites et moyennes entreprises. Ces réformes en matière de gouvernance favoriseront la croissance économique pour tous, l'état de droit et la création des emplois nécessaires au succès de la transition démocratique. Nous travaillons avec les pays du Partenariat pour consolider, partout dans la région et avec les pays du G8, nos relations commerciales et d'investissement qui sont essentielles pour soutenir la croissance et la création d'emplois. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration des pays du Partenariat sur l'ouverture à l'investissement international.

29. Les pays du G8 ont pris l'engagement d'instaurer un partenariat durable et productif à l'appui des transformations historiques en cours dans la région. Nous nous engageons par ailleurs, d'ici la fin 2012, à soutenir l'engagement du secteur privé, la restitution des avoirs, le renforcement des relations commerciales et la fourniture de l'expertise et de l'assistance nécessaires, notamment par le biais d'un fonds de transition. Nous appelons de nos vœux l'organisation en septembre d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères pour dresser le bilan des progrès accomplis dans le cadre du Partenariat.

### **Questions politiques et régionales**

30. Nous sommes horrifiés par les pertes de vies humaines, la crise humanitaire et les violations graves et multiples des droits de l'Homme en Syrie. Le gouvernement syrien et l'ensemble des parties doivent se conformer immédiatement et pleinement à l'engagement de mettre en œuvre le plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, Kofi Annan, notamment en cessant immédiatement toute violence afin de permettre une transition politique ouverte et dirigée par les Syriens vers un système politique démocratique et pluraliste. Nous soutenons les efforts de l'Envoyé spécial conjoint Annan, et attendons avec intérêt son analyse concernant les perspectives de lancement à court terme de ce processus de transition politique dans le rapport qu'il remettra prochainement au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il doit être mis un terme à l'emploi de la force qui met en péril la vie de la population civile. Nous appelons le gouvernement syrien à permettre au personnel humanitaire d'accéder en toute sécurité et sans entrave aux populations qui nécessitent une assistance, conformément au droit international. Nous nous félicitons du déploiement de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie et nous exhortons toutes les parties, en particulier le gouvernement syrien à coopérer pleinement avec cette mission. Nous condamnons avec force les récents attentats terroristes survenus en Syrie. Nous demeurons profondément préoccupés par la menace que fait peser cette crise sur la paix et la sécurité dans la région et par la détresse humanitaire qu'elle engendre, et nous restons déterminés à envisager d'autres actions des Nations Unies si nécessaire.
31. Nous continuons à partager les mêmes profondes préoccupations concernant le programme nucléaire iranien. Nous appelons l'Iran à se conformer à l'ensemble de ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et à toutes les exigences du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous appelons également l'Iran à respecter de manière permanente

toutes ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération, notamment en matière de garanties. Nous demandons également à l'Iran de régler sans délai toutes les questions en suspens relatives à son programme nucléaire, notamment concernant ses éventuelles dimensions militaires. Nous souhaitons qu'il soit apporté une réponse pacifique et négociée aux préoccupations concernant le programme nucléaire de l'Iran, et nous demeurons par conséquent attachés à la mise en œuvre de la double approche. Nous nous félicitons de la reprise des pourparlers entre l'Iran et E3+3 (Allemagne, Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie et la haute représentante de l'Union européenne). Nous appelons l'Iran à saisir l'occasion qui s'est offerte à Istanbul et à maintenir cette ouverture à Bagdad en engageant des discussions approfondies concernant les mesures concrètes à court terme qui pourraient, grâce à une approche graduelle fondée sur la réciprocité, mener à une solution globale négociée permettant de redonner à la communauté internationale l'assurance que le programme nucléaire de l'Iran est exclusivement pacifique. Nous demandons instamment à l'Iran de remplir également ses obligations internationales en matière de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de culte, de cesser toute ingérence à l'égard des médias et de mettre un terme aux exécutions arbitraires, à la torture et à toutes les autres restrictions en matière de droits et de libertés.

32. Nous restons profondément préoccupés par les actes de provocation commis par la République populaire démocratique de Corée (RPDC), actes qui menacent la stabilité régionale. Nous demeurons préoccupés par le programme nucléaire de la RPDC, notamment par son programme d'enrichissement de l'uranium. Nous condamnons le tir effectué le 13 avril 2012 en recourant à la technologie des missiles balistiques, en violation directe des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous exhortons la RPDC à se conformer à ses obligations internationales et à renoncer à l'ensemble de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques, de manière complète, vérifiable et irréversible. Nous appelons l'ensemble des États membres des Nations Unies à se joindre au G8 pour mettre pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies à cet égard. Nous affirmons notre volonté de demander au Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre des mesures en réponse à de nouveaux actes de la RPDC, notamment des tirs de missiles balistiques et des essais nucléaires. Nous restons préoccupés par les atteintes aux droits de l'Homme commises en RPDC, notamment par la situation des prisonniers politiques et la question des enlèvements.
33. Nous reconnaissons qu'il est essentiel d'accorder aux femmes une égalité des droits et des chances réelle pour permettre la stabilité politique, la gouvernance démocratique et la croissance économique de tous les pays. Nous réaffirmons notre engagement de faire progresser les droits humains et l'égalité des chances en ce qui concerne les femmes, pour favoriser le développement, la lutte contre la pauvreté, la prévention et le règlement des conflits, d'améliorer la santé maternelle et de réduire la mortalité infantile. Nous nous engageons également à défendre les droits de tous, y compris les femmes, à pratiquer leur religion en toute sécurité. Nous sommes préoccupés par le recul de la participation des femmes à la vie politique et par la remise en cause de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, notamment dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient qui sortent d'un conflit ou connaissent une transition politique. Nous condamnons les

violences exercées à l'encontre des femmes et des filles, y compris la traite des femmes et des filles, et nous sommes déterminés à les faire cesser. Nous appelons tous les États à faire respecter les droits humains des femmes et à promouvoir le rôle des femmes dans le développement économique et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

34. Nous rendons hommage aux efforts remarquables déployés par le Président Thein Sein, par Daw Aung San Suu Kyi et par tant d'autres citoyens birmanes pour faire adopter des réformes démocratiques en Birmanie depuis un an. Nous reconnaissons la nécessité d'obtenir des réformes durables et irréversibles et nous nous engageons à apporter notre soutien aux initiatives existantes, notamment en faveur de la paix dans les territoires ethniques, de la réconciliation nationale et de la consolidation de la démocratie. Nous soulignons également la nécessité de coopérer pour améliorer encore la coordination de l'aide entre les partenaires internationaux impliqués dans le développement de la Birmanie et de réaliser des investissements au bénéfice de la population birmane.
35. Nous reconnaissons les sacrifices particuliers consentis par la population libyenne dans la phase de transition pour créer une Libye pacifique, démocratique et stable. La communauté internationale reste déterminée à apporter un soutien actif à la consolidation des nouvelles institutions de la Libye.
36. Nous condamnons la criminalité transnationale organisée et le terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations. Nous nous engageons à renforcer notre coopération dans la lutte contre la menace du terrorisme et des groupes terroristes, notamment Al-Qaïda, ses affidés et ses partisans, et contre la criminalité transnationale organisée, notamment les personnes et groupes impliqués dans le trafic et la production de drogue. Nous soulignons qu'il est essentiel de renforcer notre action pour lutter contre le trafic d'armes dans le Sahel, et en particulier pour éliminer les systèmes portatifs de défense aérienne qui prolifèrent dans la région, de combattre le financement du terrorisme, notamment les enlèvements contre rançon, et de mettre un terme au soutien aux organisations terroristes et aux réseaux criminels. Nous exhortons les États à renforcer les capacités nécessaires en matière de gouvernance, d'éducation, et de systèmes de justice pénale pour combattre, réduire et éradiquer les menaces terroristes et criminelles, notamment les terroristes de type « loup solitaire » et les violences extrémistes, tout en protégeant les droits humains et l'état de droit. Nous soulignons le rôle central des Nations Unies et nous accueillons avec satisfaction le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et l'action du groupe Lyon-Rome pour lutter contre le terrorisme. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer la mise en œuvre du régime de sanctions des Nations Unies à l'encontre d'Al Qaïda ainsi que l'intégrité et l'application des conventions des Nations Unies sur la lutte contre la drogue et la criminalité transnationale organisée.
37. Nous réaffirmons que la non-prolifération et le désarmement restent au premier rang de nos priorités. Nous demeurons déterminés à respecter l'ensemble de nos obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, préoccupés par les graves problèmes de prolifération, nous appelons toutes les parties à soutenir et favoriser les efforts mondiaux en matière de non-prolifération et de désarmement.

38. Nous saluons et approuvons pleinement la Déclaration de la Présidence de la réunion des Ministres des Affaires étrangères du G8 ainsi que son annexe.

**Conclusion**

39. Nous attendons avec intérêt notre réunion sous présidence britannique en 2013.